

Brèves

Passages...

703 500 candidats, y compris des formations agricoles, se sont présentés à l'examen du **baccalauréat** à la session de juin 2015. 617 900 ont été reçus, compte la DEPP (service statistique de l'Éducation nationale) qui ajoute que *«plus de la moitié des bacheliers sont des bacheliers généraux»*.

C'est donc près de quatre jeunes sur 10 (39,5 %) qui obtiennent un baccalauréat général (38 % en 2014) tandis que 15,5 % d'une génération obtient un baccalauréat technologique (16,2 % en 2014) et 22,2 % d'une génération obtient un baccalauréat professionnel (24,1 % en 2014, et moins de 15 % avant la réforme), soit au total 77,2 % (estimée à 800 000 jeunes).

Un peu plus d'un sur quatre des candidats des séries générales (27,8 %) obtient une mention *«très bien»* ou *«bien»*, 13,3 % pour le baccalauréat technologique et 10 % environ pour le baccalauréat professionnel.

Le taux de réussite global atteint 87,8 %.

... les filles réussissent toujours mieux...

Le taux de réussite au DNB, le **diplôme national du brevet**, est de 86 % (87 % dans la série générale, 77 % dans la série professionnelle), selon les résultats provisoires publiés par le ministère ce lundi 13 juillet 2015.

817 700 candidats (pour 836 800 inscrits) se sont présentés, dont 71 900 dans la série professionnelle. Le ministère indique que 12,4 % des candidats ont obtenu le brevet *«avec une note moyenne d'au moins 16/20 (mention très bien)»* et que *«les filles réussissent toujours mieux que les garçons»*, avec un écart de 6 points en leur faveur.

Les taux de réussite varient aussi selon les académies :

peu plus de 90 % dans les académies de Corse et de Rennes, *«tandis qu'à Mayotte, le taux de réussite atteint 70,4 %»*.

Merci à ToutEducat pour la récolte des chiffres : www.touteduc.fr

... les inégalités demeurent

L'**Observatoire des inégalités** relève que 90 % des enfants d'enseignants entrés en sixième en 1995 ont obtenu le bac environ sept années plus tard, contre 40,7 % des enfants d'ouvriers non qualifiés, selon le ministère de l'Éducation nationale.

Une partie des enfants issus des milieux populaires accèdent au bac, mais les écarts sont considérables selon les milieux sociaux, notamment du fait de l'influence du niveau de diplôme des parents, dans un système scolaire très académique.

Si l'on observe uniquement le type de bac obtenu par catégorie sociale, les écarts sont tout aussi grands. Parmi les enfants d'ouvriers qui ont eu leur bac en 2012, 31 % l'ont obtenu dans une filière générale, 23 % dans une filière technologique et 46 % dans une filière professionnelle.

Chez les enfants de cadres supérieurs, les trois quarts ont eu un bac général, 14 % technologique et 10 % professionnel.

Source : Ministère de l'éducation nationale
- Enfants entrés en sixième en 1989 et 1995
- http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id_article=272

59 millions d'enfants ne sont pas scolarisés

Selon l'**UNESCO**, un enfant sur onze n'est pas scolarisé, ce qui représente au total 59 millions d'enfants en 2013, soit une augmentation de 2,4 millions depuis 2010, selon une étude publiée par l'Institut de statistique de l'Unesco (ISU) et le Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous, en juillet 2015. Parmi eux, 30 millions vivent en Afrique subsaharienne et 10 millions en Asie

du Sud et de l'Ouest.

On s'éloignerait des objectifs du Millénaire adoptés à New York en 2000 visant à ce que tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, puissent bénéficier d'ici 2015 d'un cycle complet d'études primaires.

... les filles sont les plus défavorisées

24 millions d'enfants n'iront jamais à l'école, suivant ces estimations. Ainsi, la moitié des enfants non scolarisés en Afrique subsaharienne ne le seront jamais. Les filles sont les plus défavorisées, en particulier en Asie du Sud et de l'Ouest, où 80 % d'entre elles risquent de ne pas entrer à l'école, contre seulement 16 % des garçons.

En comptant les adolescents, le nombre des jeunes non scolarisés s'élève à 124 millions en 2013. Un adolescent sur six est dans ce cas, soit 65 millions en 2013. Un tiers vivent en Asie du Sud et de l'Ouest, un autre tiers en Afrique subsaharienne, où l'on dénombre plus d'adolescents non scolarisés aujourd'hui qu'en 2000.

... accroître l'aide de 600%

L'aide internationale en faveur de l'éducation reste inférieure de 4% aux niveaux de 2010, malgré une augmentation de 6 % en 2013. En l'absence d'engagements renouvelés, l'aide continuera de stagner au moins jusqu'en 2017, prévoit l'Unesco.

40 milliards de dollars supplémentaires seraient nécessaires *«pour fournir 12 années d'enseignement pour tous dans les pays à faible revenu et à revenu moyen inférieur»*. Pour combler ce déficit, les pays donateurs devraient accroître leur aide en faveur de l'éducation de 600 %. Mais au lieu de cela, la moitié d'entre eux ont réduit leur soutien à l'éducation de base entre 2008 et 2010, et entre 2011 et 2013.

L'étude souligne également l'impact dévastateur de la guerre civile en Syrie : près de

deux millions de jeunes sont déscolarisés en 2013, alors que presque tous les enfants allaient à l'école primaire auparavant. *«Il n'aura fallu que deux années de guerre civile pour effacer tous les progrès accomplis dans l'éducation depuis le début du siècle»*, observe l'Unesco.

www.touteduc.fr et <http://www.uis.unesco.org/Education/Documents/jfs-31-out-of-school-children-fr.pdf>

L'horreur continue

Selon l'Observatoire syrien des droits de l'Homme, l'État islamique (*Daech* en acronyme) aurait commis un massacre après la prise de Palmyre, tuant quelque 400 civils, la plupart des femmes et des enfants, tandis que l'aviation du régime mène des raids sur la ville et sa banlieue (*L'Orient le jour*, 25/05/2015).

«Les combattants de l'EI ont exécuté par balles au moins 23 personnes dans le village kurde de Barekh Boutane, y compris des femmes et des enfants et des résidents qui avaient pris les armes pour combattre l'EI», fait savoir Rami Abdel Rahmane, directeur de l'Observatoire syrien des droits de l'homme (OSDH) (*Le Monde*, 25.06.2015).

Considérant que la vie est ce qu'il y a de plus précieux, comment peut-on se revendiquer de ces barbares ?

Les paradoxes...

L'ONG de défense des droits de la personne Human Rights Watch (HRW) dénonce dans un rapport *«l'exploitation»* d'enfants palestiniens dans les fermes des colonies israéliennes de Cisjordanie occupée.

Des centaines d'enfants, dont certains n'ont que 11 ans, travaillent pour des bas salaires et dans des conditions dangereuses dans des fermes des colonies de la vallée du Jourdain, affirme HRW.

«Des enfants venant de communautés appauvries par la politique de discrimination et les activités de colonisation

Brèves

quittent l'école et se livrent à des travaux dangereux, car ils sentent qu'ils n'ont pas d'alternative, tandis qu'Israël ferme les yeux», ajoute-t-elle.

De nombreux enfants souffrent de coupures et de blessures provoquées par des couteaux tranchants et des machines, certains sont sujets à des nausées et des étourdissements après avoir pulvérisé des pesticides en étant peu protégés, poursuit le rapport.

... de ne pas appliquer le droit...

«La législation sociale israélienne interdit aux jeunes de lever de lourdes charges, de travailler sous de fortes chaleurs ou avec des pesticides dangereux. Pour le moment, Israël n'a pas appliqué ces lois pour protéger les enfants palestiniens employés dans les colonies», accuse encore l'ONG.

Intitulé «Mûrs pour être exploités», le rapport souligne que «l'Europe et les États-Unis constituent d'importants marchés pour les produits agricoles cultivés dans les fermes des colonies». Des colonies qui «profitent des violations des droits des enfants palestiniens», estime Sarah Leah Whitson directrice de l'ONG pour le Moyen-Orient.

«Des mensonges !» selon les représentants des colons pour lequel «le but unique de cette organisation [HRW] est de salir l'image d'Israël».

Cette information ne peut que renforcer la campagne de boycott des produits des colonies, illégales selon le droit international et les résolutions des Nations Unies.

HRW a appelé les États-Unis et l'Union européenne à exclure les produits provenant des colonies des facilités douanières accordées aux exportations israéliennes. «L'UE a pris l'initiative de pas appliquer un traitement tarifaire préférentiel

pour les produits des colonies mais les États membres n'ont pas donné ordre de mettre fin à ce commerce», déplore le rapport. En revanche, «les États-Unis continuent à leur accorder un traitement tarifaire préférentiel».

... d'un État

Une photo a fait le tour du monde, celle d'un professeur d'université israélien tenant un bébé dans les bras pendant qu'il donnait cours. «Alors une des étudiantes est arrivée avec son enfant car elle n'avait pas de baby-sitter. Le bébé a commencé à pleurer au milieu du cours, sa mère; très ennuyée, s'est levée pour partir, mais le professeur est venu prendre le bébé dans ses bras pour le calmer et continuer en même temps son cours»,

Grand-père de cinq enfants et professeur de psychologie sociale depuis 45 ans, le Dr. Engelberg raconte : «C'est parce que pour moi, l'éducation, ce n'est pas seulement transmettre un contenu, mais aussi enseigner des valeurs. Quoi de mieux qu'en faire un jeu de rôles !»

«Ce n'est certes pas inhabituel, mais je ne dirais pas que c'est la norme. Cela semble plus acceptable en Israël qui est une société très orientée vers la famille et la culture».

Une culture dans laquelle la famille et l'enfance revêtent tant d'importance... il est assez inimaginable que la même scène se déroule dans un de nos amphithéâtres.

Mais aussi le paradoxe d'une société qui ferme les yeux sur ce qui se passe dans les territoires occupés par son armée... composée de ses enfants.

Rue89 - <http://rue89.nouvelobs.com/2015/05/20/israel-photo-prof-bebe-fait-tour-monde-259278>

Le harcèlement...

Le jeune Britannique Adam Tharia, originaire de Cheltenham, a été retrouvé pendu à un arbre, dans un parc de Gloucestershire le 21 mai dernier. L'adolescent de 15 ans est

décédé trois jours plus tard à l'hôpital pour enfants de Bristol.

Son décès interpelle toutefois, et fait l'objet d'une enquête policière. En effet, une vidéo le concernant a été publiée sur les réseaux sociaux une semaine avant le décès d'Adam. On pouvait voir ce dernier dans un parc avec un autre groupe d'adolescents. L'un de ces élèves vient alors devant Adam et lui donne un coup de poing au visage, sans qu'Adam riposte. Ce dernier tombe alors à terre, sous les rires des autres ados...

... mène au drame

Adam n'avait que 15 ans...

La vidéo a été supprimée quelques jours après le décès du jeune garçon, mais la police a pu récupérer une copie de l'enregistrement et enquête désormais sur les circonstances du terrible drame, qui rappelle malheureusement le harcèlement moral et physique dont peuvent être victimes les adolescents, aujourd'hui, que ce soit en rue ou sur Internet.

Daily Mail, 2 juin 2015

Ça se passe au Canada

La famille de l'adolescente fouillée à nu par des membres de la direction de son école secondaire poursuit la directrice de l'école, la directrice adjointe et la Commission scolaire de la Capitale pour 380 000 dollars canadiens.

La fouille à nu s'est produite le 12 février. La direction a demandé à l'élève de 15 ans de se dévêtir derrière un drap afin de pouvoir fouiller ses vêtements et vérifier si elle cachait de la drogue.

À la lumière de ces informations, le gouvernement a ordonné la tenue d'une enquête sur les cas de fouille à nu dans les écoles.

La fouille corporelle ne devrait être autorisée pour autant qu'elle soit pratiquée par les forces de police, dans le cadre d'un mandat judiciaire, en respectant l'intimité des personnes et surtout, à l'égard

d'un enfant, en l'informant des conditions et des raisons pour lesquelles elle est pratiquée.

Sanctionner !

Selon Benjamin Moignard, maître de conférences à l'Observatoire universitaire international de l'éducation et de la prévention, on est passé à «un nouvel âge du désordre scolaire» avec de nouveaux élèves ne participant pas de l'élève idéal. Au cancre succède le «sauvageon», au chahut la «violence scolaire». Un nouveau régime de sanctions se met en place dont l'estimation reste mystérieuse.

Il a travaillé sur une centaine d'établissements secondaires répartis sur trois départements où il a essayé de recueillir le maximum d'informations sur les sanctions données, y compris celles qui ne sortent pas de la classe. Une enquête de victimation a aussi été effectuée dans 15 établissements de l'académie de Créteil. Elle révèle un volume impressionnant de sanctions.

... ils n'ont que ce mot à la bouche...

Dans les 15 établissements de Créteil, 26% des élèves ont dû dans l'année copier des lignes, une punition interdite. 22% ont fait des devoirs supplémentaires. 10% ont fait des devoirs collectifs, une sanction elle aussi interdite. 60% ont été retenus, 23% exclus de classe, 21% ont reçu un avertissement. Enfin 8,5% des élèves de collège ont été exclus temporairement. Au final seulement 4% des élèves n'ont pas été punis dans l'année.

On assiste donc à un volume de sanctions impressionnant. Pour un département étudié on compterait de 372 à 1092 exclusions temporaires par jour. Globalement le volume de sanctions est plus important en France qu'ailleurs.

Or plus un élève est sanctionné moins la sanction est efficace et moins il la pense juste. Si 40% des élèves jugent les sanctions injustes (ce qui est déjà très important), c'est 70% des

Brèves

«polysanctionnés» quatre fois et plus.

... malgré les instructions

Et les pistes évoquées dans les circulaires sur les punitions, notamment les mesures de responsabilisation, sont peu utilisées (1 à 2% des établissements), tout comme les mesures de «justice réparative».

Et pourtant, certains établissements, même en ZEP, échappent à cette inflation de la punition. Ils travaillent sur le sentiment d'appartenance à l'établissement. Ils cherchent à établir des règles claires et partagées développant ainsi un sentiment de justice. Ils respectent des procédures contradictoires dans l'instruction des sanctions. Enfin il travaillent le lien avec l'environnement de l'établissement.

Rappelons que les instructions ministérielles sur le régime des sanctions ont été publiées en 2011 :

Discipline dans les établissements d'enseignement du second degré, décret n° 2011-728 du 24-6-2011 - J.O. du 26-6-2011 et du 14-8-2011 (NOR MENE1016345D)

Discipline dans les établissements d'enseignement du second degré et les établissements d'État relevant du ministère de l'Éducation nationale, décret n° 2011-729 du 24-6-2011 - J.O. du 26-6-2011 (NOR MENE1016342D)

Organisation des procédures disciplinaires dans les collèges, les lycées et les établissements régionaux d'enseignement adapté, mesures de prévention et alternatives aux sanctions, circulaire n° 2011-111 du 1-8-2011 (NOR MENE1120336C)

Le règlement intérieur dans les établissements publics locaux d'enseignement, circulaire n° 2011-112 du 1-8-2011 (NOR MENE1120353C)

L'expresso, www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2013/04/26042013Article635025579017446684.aspx

Ségrégation...

La conclusion d'une étude du **Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO)**, «fait le constat d'une ségrégation sociale importante qui est en grande partie le reflet de la ségrégation résidentielle, au collège comme au lycée. La ségrégation scolaire, deux fois plus forte au lycée qu'au collège, s'explique autant par la ségrégation résidentielle que par les inégalités générées par les compositions de classes.

Alors qu'en l'absence de ségrégation, chaque collégien compterait 22% d'élèves CSP+ [chefs d'entreprises, cadres, professions intellectuelles, enseignants et professeurs des écoles] dans son collège, les élèves eux-mêmes CSP+ en comptent 34% et les autres seulement 18 %. De même, si on considère les «meilleurs élèves» (tels que repérés par le diplôme national du brevet), ils représenteraient 22% de chaque classe en l'absence de ségrégation au collège : en réalité, les meilleurs élèves en comptent en moyenne 36% dans leur classe, et les autres seulement 18 %. Cet écart de 18 points double en classe de première, une augmentation qui s'explique essentiellement par l'orientation».

... surtout urbaine...

«Ces moyennes nationales cachent d'importantes disparités. On compte tout d'abord une minorité d'établissements dont les classes aisées sont presque absentes (5% des collèges comptent 3% ou moins d'élèves CSP+) et à l'inverse 5% d'établissements privilégiés ou leur proportion dépasse le triple de la moyenne nationale. Un constat équivalent est fait en termes de ségrégation scolaire. La ségrégation entre établissements est un phénomène prédominant en zones urbaines. En effet, les établissements des zones rurales recrutent sur un

rayon plus important, ce qui contribue à créer de la mixité sociale et scolaire. La ségrégation entre classes au sein des établissements est, elle, un phénomène plus universel : on observe très peu de variations de son intensité entre académies, à l'exception notable des académies ultramarines ou elle prend des valeurs très élevées».

... et même active...

«75% de la ségrégation sociale et 55% de la ségrégation scolaire s'explique simplement par le hasard : constituer les classes aléatoirement mène en effet à des niveaux de ségrégation comparables. À l'inverse, on identifie donc 25% à 45% d'établissements dont la politique de composition des classes ségrège activement les élèves.

Cette ségrégation «active» est en partie le résultat de l'affectation des élèves à leurs classes en fonction de leurs options, comme le parcours bilangue en sixième-cinquième et le latin en cinquième. Ce facteur ne suffit cependant pas à expliquer l'ensemble des disparités entre établissements : dans une minorité de collèges, on observe la constitution de classes de niveau qui ne sont pas le simple résultat des affectations en fonction des options».

San Thierry Ly, Arnaud Riegert, Mixité sociale et scolaire et ségrégation inter- et intra-établissement dans les collèges et lycées français, CNESCO, juin 2015.

Une école pour et à tout le monde...

Sur son «Blog perso», **Catherine Chabrun**, de l'ICEM (Institut Coopératif de l'École Moderne - Pédagogie Freinet) et rédactrice en chef du *Nouvel Éducateur*, cherche à savoir ce qui bloque les réformes essentielles pour rendre le système éducatif plus égalitaire :

«Notre système éducatif a des œillères, il ne voit pas (ne cherche pas à voir ?) les établissements, les équipes et les enseignants qui expérimentent d'autres organisations et d'autres pratiques pédago-

giques pour en mesurer et tirer les effets réels positifs qui nourriront ses politiques, ses réformes et ainsi les rendraient légitimes, un statut indispensable pour que les professionnels de terrain y adhèrent.

... une utopie ?

«Ces pratiques pédagogiques dites innovantes sont expérimentées depuis plus d'un siècle, mais profitent à un tout petit nombre d'enfants. Alors quand on entend aujourd'hui que les «pédagogues» appelés vulgairement «pédagogistes» sont responsables de l'état de notre école, on ne peut que rêver que cela devienne une réalité et que leurs pratiques soient généralisées !

La réalité est plus triste, les mouvements pédagogiques sont tenus éloignés des lieux de formation, on trouve certes les écrits de leur fondateur sur les rayons «histoire de l'éducation» des bibliothèques, mais guère d'interventions en chair et en os entre ses murs et de propositions de stages pour les étudiants dans leurs classes !».

...il manque une volonté...

«Une volonté politique serait utile : populariser ces pratiques pour donner envie, susciter des vocations d'enseignants, on en manque tant ! Pourtant on sait - dans différentes études universitaires, dans certains systèmes éducatifs étrangers -, que la coopération, l'absence de compétition, le droit à l'erreur (indispensable étape à l'apprentissage et le droit de refaire), le choix d'une évaluation qui valorise au lieu de juger et de sélectionner, la continuité des enseignements sans rupture annuelle, le mélange des âges et des niveaux scolaires, une orientation tardive, des disciplines qui se croisent, des situations pédagogiques qui permettent l'investissement, l'engagement de chaque élève... donnent des résultats et pour tous les enfants qu'ils soient de milieux favorisés ou non».

Brèves

... la coopération

«Mais notre système pratique toujours : la compétition dès la maternelle, l'évaluation notée et comparative tout au long de la scolarité, la stigmatisation des erreurs avec le sentiment d'être nul dès le CP, les ruptures annuelles, le cloisonnement des disciplines, la transmission verticale, l'orientation précoce, les séries prestigieuses (C par exemple...)».

Insister, montrer, produire, expérimenter et le faire savoir, former, susciter l'envie... investir les établissements scolaires, les lieux de formation, les institutions... et ainsi rendre incontournable notre partenariat éducatif et pédagogique.

C'est ce que fait le mouvement Freinet au national, mais aussi dans les régions et les départements. C'est ce qui rend pertinent le CAPE (Collectif des associations partenaires de l'École publique) avec toute la richesse de ses organisations».

<http://www.icem-pedagogie-freinet.org/node/44568>

Bonne nouvelle

On a désormais un **secrétariat d'État à l'enfance**... pas encore un ministère à compétence unique et entière, qui ne soit pas attaché à «la jeunesse et au sport».

Laurence Rossignol voit ses attributions complétées, elle est «chargée de l'enfance», fonction qu'elle occupait déjà de fait, étant «chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie». Sans doute le résultat de l'implication de son cabinet dans l'aménagement du texte de la proposition Meunier-Dini sur la protection de l'enfance désormais en seconde lecture au Sénat.

Décret du 17 juin 2015 relatif à la composition du Gouvernement

Autre bonne nouvelle

Muriel Eglin est nommée conseillère protection judiciaire de la jeunesse au cabinet de **Christiane Taubira**, en remplacement d'Éric Martin qui ne laissera guère de souvenir sur ses capacités de communication avec les associations.

Muriel Eglin a notamment été vice-présidente du Tribunal de grande instance de Bobigny, chargée des fonctions de juge des enfants et secrétaire générale de l'association française des magistrats de la jeunesse et de la famille. On a pu lui reconnaître sa grande disponibilité lorsqu'elle officiait à Bobigny, notamment à l'égard des mineurs isolés étrangers, ce qui n'est pas tellement fréquent dans la profession.

Souhaitons-lui bon vent dans ce cabinet où les bourrasques sont fréquentes... et qu'elle puisse prendre la main sur le projet de Code de l'enfance que Christiane Taubira s'est engagée à proposer... en confiant sa rédaction à la direction de la PJJ... elle-même réticente à accorder «de nouveaux droits pour l'enfant».

Arrêté du 19 mai 2015 portant nomination au cabinet de la garde des sceaux, ministre de la justice

Taubira, Valls...

Selon les échos rapportés par la presse, ça a bardé entre Christiane Taubira et Manuel Valls. Le premier ministre ne veut pas entendre parler d'une réforme d'importance de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

Christiane Taubira a fait plancher toute une équipe sur un texte relatif à la «justice pénale des enfants et des adolescents» (voy. JDJ n° 343, mars 2015) qui, de par son contenu, ne devrait pourtant pas provoquer l'ire de la droite et de l'extrême droite. Et pourtant, Manuel Valls craint, en soutenant le projet, de se faire passer pour un laxiste, ce qui n'est vraiment pas son genre.

Du coup, la ministre de la justice a été jusqu'à menacer de se

barrer de ce gouvernement qui ne la soutient que du bout des lèvres, alors qu'elle demeure le sujet des pires invectives, voire de propos carrément racistes.

Elle a notamment été accusée par Laurent Wauquiez (député LR de Haute-Loire) d'être responsable crime commis dans le Pas-de-Calais par un Polonais en séjour irrégulier, alors que les lois qu'elle a fait passer n'y sont pour rien, mais bien la suppression de la «double peine» (prison + expulsion) à l'initiative d'un certain Nicolas Sarkozy... en 2003.

... et le «Grand sage»

La ministre a reçu le soutien entier de **Pierre Joxe**, «grand sage», sorte de statue du Commandeur de la gauche française... qui ne peut passer pour avoir été «laxiste» dans sa carrière, notamment au poste de ministre de l'intérieur.

Pour lui, «Christiane Taubira a raison de se battre (...) La France est mise à l'index régulièrement sur la scène internationale pour sa justice des mineurs. Cette réforme est attendue par tout le monde, il est temps de se mettre aux standards internationaux.

J'ajoute aussi que nombreux sont ceux dans l'actuel gouvernement qui ont signé, quand ils étaient dans l'opposition, toutes les saisines du Conseil constitutionnel contre les lois, Perben et Sarkozy notamment, sur la justice des mineurs. François Hollande et Manuel Valls en tête. Je sais que François Hollande est attaché à cette réforme et qu'il a toujours soutenu Christiane Taubira. Il ne pourra pas la retarder encore longtemps».

Journal du dimanche, 21 juin 2015; voy. égal. J.-P. Rosenczweig, «Le poing (sur la table) et la rose», p. 24.

Un plan d'urgence...

Grève à la **PJJ de Seine-Saint-Denis** ! Pour des revendications catégorielles ? Que nenni !

La loi du 27 mars 2012 de programmation relative à l'exécution des peines a introduit un

article 12-3 dans l'ordonnance de 1945 prévoyant qu'une décision exécutoire ordonnant une mesure ou une sanction éducatives devait être suivie d'une convocation dans les cinq jours devant le service de la PJJ désigné pour sa mise en œuvre.

Selon l'intersyndicale (SNPES-PJJ/FSU, CGT), «pour St. Denis, Aubervilliers, Pantin, Le Raincy et Montreuil, ce sont 200 jeunes qui attendent, au pénal comme au civil, entre 6 mois et 1 an, pour être pris en charge! Certains de ces jeunes rencontrent un éducateur pour la première fois en prison alors qu'ils y sont déjà depuis 6 mois (...)».

... de toute urgence

Les syndicats dénoncent une dégradation continue des conditions de travail : «en Seine Saint Denis, la cible d'activité fixée par la Direction Inter Régionale et le plafond d'emplois autorisé sont aujourd'hui très largement inférieurs à l'activité réelle : nous ne comptons que 4% des effectifs nationaux dans le secteur public alors que l'activité du 93 représente 15% de l'activité nationale PJJ+SAH [secteur associatif habilité]».

«(...) à l'issue de la mobilité de juin, une trentaine de postes d'éducateurs, deux postes de directeurs, cinq postes de Responsable d'Unité Éducative, et un poste de psychologue et un poste d'Assistante de Service Sociale restent vacants sur le département. Ces postes seront comblés par des contractuels et des sortants d'école inexpérimentés, que les équipes devront former et qui quitteront à leur tour le département, quand leur contrat ne pourra plus être renouvelé après deux ans, ou quand ils seront déjà trop épuisés par les conditions de travail et demanderont leur mutation».

Appelant à la grève au début juillet, ils dénoncent la «maltraitance pour le public accueilli dans nos services et pour les personnels qui s'en occupent au quotidien».